



Recommandations de votations du PSGC
La Neuveville, le 4 septembre 2024

Recommandations de vote du PSGC pour les votations du 22 septembre 2024

Oui au Concordat et à la modification de la Constitution

Il s'agit du résultat des négociations en vue du transfert mis sur papier, rédigé et signé par les deux gouvernements cantonaux. Le Grand Conseil bernois ainsi que le Parlement jurassien ont accepté le texte en mars 2024. Le Concordat amène des clarifications quant aux étapes et aux implications financières du partage des biens en vue du départ de la commune. Il constitue une étape cruciale pour la résolution de la Question Jurassienne. Cette fameuse question aura préoccupé le Jura bernois ainsi que les deux cantons durant des décennies. Le canton de Berne a contribué à une solution démocratique pour un différend territorial. Il peut être fier du chemin parcouru et de la solution mise en place. Ce processus peut servir d'exemple au niveau international et les leçons tirées des différentes étapes historiques qui ont jalonné son parcours amènent des connaissances sociopolitiques précieuses. La région souhaite désormais tourner la page et concentrer son énergie sur son avenir dans le canton de Berne et sur de bonnes collaborations intercantionales. Le PSGC va par ailleurs participer à la communication interparti pour soutenir le Oui au Concordat.

La modification de la Constitution est un toilettage purement formel, étant donné que la notion de district est devenue obsolète. Cette modification peut entrer en vigueur indépendamment de l'avenir de Moutier et peut être acceptée.

Non à la réforme de la LPP

Cotiser plus pour avoir moins de rente? La réponse est claire: NON. La proposition de réforme de la loi sur les caisses de pensions est une nouvelle arnaque des retraites qui détériore la situation pour les assurés en faveur de l'industrie financière. Pour de nombreuses personnes, les rentes sont déjà trop basses. Les femmes continueront d'être préférentiellement. Alors que les rentes versées par les caisses de pension sont en moyennes 50% plus basse pour les femmes que pour les hommes, elle seront toujours sans garanties de rente plus élevées. La réforme ne prévoit pas de solution pour les interruptions de carrières liées à la famille ou le temps partiel et les personnes ayant plusieurs petits emplois ne seront toujours pas affiliées. Avec cette réforme, les banques, courtiers et gestionnaires pourront continuer à se servir sur des avoirs encore plus élevés alors que les assuré-e-s auront moins d'argent. Le PSGC recommande de refuser cette nouvelle duperie.



Oui à l'initiative pour la biodiversité

La biodiversité est malade, aussi en Suisse. Un tiers des espèces animales et végétales est menacé, plus de 80% de la surface des marais et 90% des prairies et pâturages secs ont disparu depuis 1900. L'être humain fait partie de la biodiversité. S'il ne fait pas plus pour la préserver, l'espèce humaine elle-même va à terme être une espèce menacée. Cette initiative veut promouvoir et protéger davantage la diversité en créant plus de surfaces protégées et en augmentant les moyens financiers. Il s'agit d'un renforcement général lié à la protection de la biodiversité, qui est absolument indispensable.